

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 9 décembre 2021

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) – M. Paul BRÉANT – Mme Clémence CAMELOT (étudiante) – Mme Marion CARIOU (étudiante) – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Hakim HADJ-AÏSSA – Mme Victoire LASBORDES - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL - Mme Sophie PETITRENAUD – Mme Lya ZHANG (étudiante)

Membres avec procuration :

M. Thibault BONNAUD (étudiant) donne procuration à Mme Clémence CAMELOT
Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Hakim HADJ-AÏSSA
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Franck MONNIER

Membres excusés : M. Frédéric CHAMPAGNE (membre extérieur - représenté par M. Pascal FOURNIER) - M. Patrick HASSENTEUFEL - M. Christophe HUE (membre extérieur) – M. Patrick JACOB - M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN (membre extérieur) M. Rafaël SERZIALE (étudiant)

Membres invités : Mme Véronique MOREAU – M. Stéphane OLIVÉSI – M. Jean-Luc PENOT
Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI – M. Jacques de MAILLARD - M. Thibaut FLEURY GRAFF – Mme Carole MARINHEIRO – M. Laurent WILLEMEZ – Mme Nathalie WOLFF

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h.

Madame le Doyen remercie les membres du Conseil de leur présence et fait part des différentes procurations.

Elle précise que la séance plénière est organisée à distance en raison de nouvelles consignes émanant du MESRI eu égard à l'évolution de la crise sanitaire.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 14 octobre 2021

Madame le Doyen informe le Conseil du report du vote du procès-verbal au prochain Conseil de Faculté.

VOLET PÉDAGOGIQUE

Madame le Doyen fait un point sur les mesures sanitaires imposées. Le courrier adressé par la présidence confirme le maintien des cours en présence des étudiants avec en contrepartie le durcissement de l'ensemble des réunions qui doivent nécessairement se tenir à distance et l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de l'organisation d'événements festifs au cours desquels les gestes barrières ne peuvent être respectés, raison pour laquelle certaines remises de diplômes de masters ont dû être annulées. Elle demande aux étudiants élus de rappeler à leurs camarades la nécessité de suivre la procédure de déclaration de cas Covid/cas contact auprès de la cellule dédiée à la présidence.

2- Information sur la mise en place de la plateforme TMM (Trouver Mon Master)

Madame le Doyen explique que la plateforme TMM qui existe depuis de nombreuses années est dédiée à l'information des étudiants à la recherche d'une mention de master en droit et en science politique. Chaque année, la Faculté alimentait indirectement cette plateforme avec diverses informations (date d'ouverture des candidatures, maquettes, etc.) transmises aux services centraux de l'université pour les masters UVSQ et à Saclay pour les masters Saclay. Il s'agissait de valider chaque année les dates de candidatures sur le tableau TMM transmis. La volonté du Ministère exprimée il y a quelques semaines est de transformer la plateforme TMM en une plateforme de recrutement nationale, type Parcoursup, avec une mise en place à la prochaine rentrée universitaire pour un recrutement en fin de premier semestre 2022. L'idée est que l'ensemble des étudiants aient accès à toutes les informations concernant les formations de master et d'en faire un outil de candidatures national et unique. L'objectif du Ministère est de diminuer le plus possible les saisines rectores (nombreuses l'année dernière, puisqu'en raison du passage à la sélection en M1, un bon nombre d'étudiants issus de la licence n'avaient pas été sélectionnés dans un master 1). Le Ministère souhaite gérer le flux d'étudiants d'autant plus qu'en droit et en science politique nous sommes maintenant dans un recrutement en master 1. Le calendrier, comme toujours très serré, serait le suivant :

- mois de mars : période de candidature unique pour l'ensemble des étudiants de licence et de M1 (souhait de changement de mention M1) ;
- de fin mars au 15 juin : période d'examen des candidatures avec classement de chaque étudiant. Le nombre de vœux exprimé par les étudiants n'est pas encore fixé (entre 15 et 20). Il nous appartiendra de classer le nombre de candidatures sachant que nous pouvons accepter/classer ou refuser des candidats en formation initiale. Sont exclus les étudiants étrangers qui doivent postuler sur « Études en France » ainsi que les étudiants en alternance ;
- 20 juin : phase d'admission. Le classement sera apparent pour l'ensemble des étudiants qui devront se positionner (l'acceptation d'un vœu devrait engendrer une annulation des autres vœux ce qui nous permettra de gérer un peu plus facilement le flux des étudiants) ;

- fin juin : phase complémentaire avec éventuelles saisines rectores (par exemple, un étudiant refusé dans toutes les formations). D'après ce qui a été dit à la conférence des doyens, un étudiant refusé par un directeur de formation ne peut lui être imposé ;
- 22 juillet : clôture des inscriptions.

Une réunion de travail est organisée le 13 janvier prochain.

Monsieur Franck MONNIER insiste sur le fait qu'il est très important que les directeurs de formation classent un nombre suffisant d'étudiants afin d'éviter l'ouverture d'une phase complémentaire puisque les étudiants sont appelés à candidater au niveau national sur toutes les formations dont les places ne sont pas pourvues ce qui fait que pour 2 ou 3 places non pourvues il est possible de se retrouver avec plusieurs centaines de candidatures.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE ajoute que le Ministère conseille aux directeurs de formation de réduire la capacité d'accueil sur la plateforme ce qui n'exclut pas de pouvoir prendre d'autres étudiants.

Madame le Doyen précise que sur la plateforme s'ajouteront des éléments de caractérisation des formations (prérequis, notes minimales, etc.) pour lesquels les directeurs de formation seront sollicités dans le courant du mois de janvier. La composition des commissions d'admission, les critères de sélection et prérequis pour chaque mention devront être communiqués d'où la nécessité d'une réflexion au sein de chaque mention.

Une réunion d'information relative à la sélection en M1 à l'égard des étudiants de licence 3 a été organisée la semaine dernière par Monsieur Franck MONNIER. Une même information sera assurée auprès des étudiants de licence 2 (21 janvier) et de licence 1 (date à déterminer).

3- Vote sur le renouvellement du Collège de droit

Madame le Doyen informe que ce vote est reporté en raison de l'absence de validation de nos instances universitaires.

4- Vote sur le renouvellement de la convention relative à l'organisation de cours au sein des locaux du Cabinet d'avocats Bredin Prat dans le cadre des enseignements du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats »

Madame le Doyen précise que le renouvellement de cette convention et de celle avec le Tribunal de commerce de Paris (point suivant) sont des conventions de délocalisation classiques qui permettent aux étudiants de suivre des enseignements en dehors de la Faculté.

Vote : à l'unanimité

- 5- Vote sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle au sein du Tribunal de commerce de Paris dans le cadre des enseignements du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats »**

Vote : à l'unanimité

- 6- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation d'un cursus diplômant du DAEU A en partenariat avec le Groupe des Écoles Internationales (GEI) de Casablanca (Maroc)**

Madame le Doyen explique que le DAEU est un diplôme de remise à niveau pour des futurs étudiants qui n'ont pas le baccalauréat afin de leur permettre l'accès à des études universitaires. Les cours sont dispensés pendant une année à la Faculté. Il s'agit d'une de nos missions de service public. Un DAEU A existe déjà à la Faculté et fonctionne très bien. L'idée est donc de décliner ce DAEU A avec le Groupe des Écoles Internationales de Casablanca et avec l'Université Euro-Afrique de Dakar (point 7).

Monsieur Jean-Luc PENOT indique qu'une convention identique avec l'Institut de Management et de Marketing Supérieur de Commerce avec le Cameroun avait fait l'objet d'un vote au précédent Conseil. Deux principes : un transfert de savoir-faire à l'étranger et une présence en Afrique. Le DAEU correspond à une demande sociale, tant en Afrique qu'en France. Le DAEU est présent dans notre université depuis plus de 15 ans.

Vote : à l'unanimité

- 7- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation d'un cursus diplômant du DAEU A en partenariat avec l'Université Euro-Afrique (UEA) de Dakar (Sénégal)**

Vote : à l'unanimité

- 8- Vote sur l'avenant à la convention relative au DU « Sécurité et vie urbaine » ouverture de l'option coordonnateur prévention-sécurité**

Madame le Doyen annonce que l'avenant est en lien avec l'ajout d'un parcours supplémentaire au Diplôme Universitaire « Sécurité et vie urbaine », porté par Monsieur Jacques de MAILLARD.

Vote : à l'unanimité

VOLET RESSOURCES HUMAINES

- 9- Information sur la campagne des emplois enseignants-chercheurs**

Madame le Doyen informe qu'à l'issue du dialogue de gestion relatif à la campagne d'emplois pour la prochaine universitaire, les demandes de poste d'enseignants-chercheurs suivantes ont été accordées par la présidence de l'université :

- un poste de PR en section de droit privé en contrepartie de la restitution d'un support de PAST dont le contrat est arrivé à échéance en fin d'année dernière ;
- un poste de PR en section de droit public au regard de la mise en disponibilité pendant 2 ans d'une collègue MCF ;
- un poste 46-3 (voie de promotion de MCF et d'accès au corps des professeurs) en section d'histoire du droit ;
- un poste 46-3 (sur 6 demandes) en section de droit privé.

Les deux dernières demandes de poste sont en lien avec la question du maintien du contingentement et dans quelles mesures, éléments dont nous n'avons pour l'heure pas connaissance. Les réformes et les modifications des voies d'accès au corps des professeurs, la suppression du 46-1 et la qualification nationale ont créé des incertitudes sur le régime exact du 46-3 qui est aujourd'hui le seul mode de promotion restant au corps des professeurs.

Quant à la campagne d'emploi des BIATSS, nous avons demandé la création d'un poste et demi :

- un poste pour le service logistique et notamment l'accueil téléphonique (poste demandé depuis plusieurs années)
- un demi-poste en soutien au travail réalisé pour les conventions de stage de plus en plus nombreuses chaque année. La collègue BIATSS en charge des conventions est en parallèle au laboratoire VIP et gère la communication de la Faculté.

Ce poste et demi n'a pas été accordé par la présidence. En revanche, l'ouverture d'un certain nombre de concours a été accordée sur l'ensemble de l'université.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

10- Information sur la Journée des métiers du droit et de la science politique organisée le 27 janvier 2022

Cette cinquième édition permet de convier des professionnels des grandes institutions, judiciaires, juridiques, territoriales et des entreprises qui vont à la rencontre des étudiants en leur donnant des conseils d'orientation et des éclairages sur des métiers qu'ils ne connaissent pas bien et/ou sur les modalités de recrutement. Nos partenaires sont fidèles et de plus en plus nombreux chaque année.

Cette journée est banalisée pour les étudiants.

11- Information sur le Forum des masters organisé le 27 janvier 2022

Madame le Doyen précise que le Forum des masters qui a lieu le même jour que la Journée des métiers du droit et de la science politique est destiné aux étudiants de L3 et de M1 avec une présentation de chaque mention.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Lya ZHANG interroge sur une réunion d'information sur le PPE qui aurait eu lieu en décembre.

Madame Victoire LASBORDES confirme l'organisation d'une réunion le 29 octobre en présence des délégués de promotions de L2 et de L3 afin d'évoquer la version actuelle du PPE, les nouvelles modalités annoncées et du processus de rédaction et de validation des conventions de stage. Au cours de cette réunion, les délégués ont fait remonter toutes les questions posées par les étudiants auxquelles des réponses ont été apportées et transmises.

Madame le Doyen rappelle qu'aucun stage ne peut se dérouler pendant les périodes d'examens et de rattrapages sauf à faire-valoir l'obtention du semestre à la première session. Aucune dérogation n'est possible

Monsieur Stéphane OLIVÉSI intervient pour faire part de la stratégie d'éradication du travail administratif (surtout au niveau de l'UPSaclay) qui bascule sur les enseignants-chercheurs dont les seules identités sont indiquées sur le site web.

Madame Lya ZHANG interroge sur la tenue des partiels en présentiel.

Madame le Doyen répond que, pour l'heure, les examens sont prévus en présentiel sauf directives contraires du MESRI.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 10h55.